

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Coralie ARNOLD, Stéphanie COLIN, Danielle CHARTON, Véronique MOULIN.

Messieurs David ALRIVIE, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Franck WILFART

Pouvoirs : Ariane VEILANDE donnant pouvoir à Véronique MOULIN  
Franck BLANCHARD donnant pouvoir à Thierry BRUGGEMAN  
Stéphane ROLLET donnant pouvoir à David ALRIVIE

Absent excusé: Guy PIQUET

Madame Danielle CHARTON a été nommée secrétaire de séance

---

Le compte rendu de la séance du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

## Travaux ONF N° 001 – 17/09/18

Monsieur BRUGGEMAN, 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé un devis de complément 2018 de régénération par trouées sur la parcelle 40 et 41 pour la fourniture de plants de chênes sessiles et la mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en regarnis, qu'il convient de valider pour un montant total de 7 740 € HT.

La commission des bois s'est réunie et a proposé un montant de 3 500 € HT pour la régénération totale des parcelles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Valide la proposition de la commission des bois,**
- **Donne son accord pour un montant jusqu'à 3 500.00 € HT**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

**Affouages façonnés  
N° 002 – 17/09/18**

Monsieur Thierry BRUGGEMAN, 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix des affouages façonnés 2019.

Les devis sont :

AGRIFORET : 23.10 € TTC

VITAVIE : 24.50 € TTC

A cela s'ajoutent les 12 % des frais de garderie facturés par l'ONF, soit 25.87 € et 26.99 € TTC

La commission des bois propose donc de fixer le tarif à 27 € le stère

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer le prix des affouages à 27 € le stère et de répartir les coupes en conséquences.**
- **FIXE les lots comme suit : lots de 6 stères**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 12

**Voirie pour les Fourneaux  
N° 003 – 17/09/18**

Suite à la réunion publique sur le stationnement rue de la Source aux Fourneaux, il apparait que les voitures venant de Chailley entrent dans le hameau à une vitesse excessive, les habitants demandent la pose d'un ralentisseur dans cette zone.

Monsieur Jean-Pierre GALLOIS, 2<sup>ème</sup> adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'installation d'un coussin berlinois à l'entrée des Fourneaux en venant de Chailley et les panneaux de signalisation attenants.

Le devis proposé est :

ADEQUAT : 1 421.41 € TTC

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 12

**Ecole : Couverture WIFI  
N° 004 – 17/09/18**

Etant concerné, David ALRIVIE ne prend pas part au vote et sort de la salle

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'améliorer la couverture Wifi de l'école pour faciliter l'accès à internet et pour pouvoir installer les Vidéo Projecteurs Interactifs.

Les devis sont :

Partenaire informatique :	2 200.00 € HT
SOS Informatique :	1 439.99 € HT

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise SOS Informatique pour un montant de 1 439,99 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **AUTORISE le Maire à demander les subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 10

**Ecole : Tablettes  
N° 005 – 17/09/18**

Etant concerné, David ALRIVIE ne prend pas part au vote et sort de la salle

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'équiper l'école de 10 tablettes pour l'initiation des élèves à l'informatique en lien avec le projet pédagogique.

Les devis sont :

PSI	5 209.90 € HT + 619 € /an
BIMP	6 307.58 € HT + 450 € / an
SOS informatique :	6 260.83 € HT

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise BIMP EDUC pour un montant de 6 307,58 € HT et 450 € par an pour le contrat assistance.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **AUTORISE le Maire à demander les subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 10

**Ecole : Vidéo Projecteur Interactif  
N° 006 – 17/09/18**

Etant concerné, David ALRIVIE ne prend pas part au vote et sort de la salle

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'équiper les classes restantes en Vidéo Projecteurs Interactifs.

Les devis sont :

PSI	5 337.14 € HT
SOS informatique :	5 602.50 € HT

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise SOS Informatique pour un montant de 5 602,50 € HT.

Pour leurs installations, des travaux électriques sont nécessaires pour un montant de 790 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **AUTORISE le Maire à demander les subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 10

**Travaux aménagement de la Bibliothèque  
N° 007 – 17/09/18**

Suite à la réunion avec les bénévoles de la bibliothèque, la question de redynamiser la bibliothèque a été étudiée.

Pour cela, Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réaménager la bibliothèque pour la rendre plus attractive.

Un Plan d'aménagement a été élaboré avec changement des ouvertures.

Les devis sont :

BLANCHET	6 599.94 € HT
FORTINI	7 806.78 € HT
ERGO	4 121.43 € TTC (auto entrepreneur)
GEBAT	6 572.34 € HT

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise FORTINI pour un montant de 7 806,78 € HT

Vote : Pour 6

L'extérieur doit être aménagé pour une facilité d'accès par la rue du Bouton avec un élargissement du trottoir à partir du stationnement handicapé.

Les devis sont :

FORTINI :	12 449.00 € HT
EUROVIA	20 845.29 € HT
GEBAT	29 669.23 € HT

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise FORTINI pour un montant de 12 449,00 € HT

Vote : Pour 12

La pose d'une vitrine est envisagée pour un montant de 1 922 € HT.

Vote : Pour 12

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

- **DONNE son accord.**
- **AUTORISE le Maire à demander les subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

**Travaux d'aménagement du local pompiers  
N° 008 – 17/09/18**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'aménager le local des pompiers pour créer un vestiaire femme et une salle faisant office de salle de réunion et de bureau.

Les devis sont :

BLANCHET	27 179.83 € HT
FORTINI	27 684.02 € HT
ERGO	17 563.62 € TTC (auto-entrepreneur)

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise ERGO pour un montant de 17 563,62 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

- **DONNE son accord.**
- **AUTORISE le Maire à demander les subventions**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 8

## Arrêt dérogatoire des Pommerats – Circuit n° 15

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a signé une convention avec le service transport du conseil régional, suite à notre accord pour l'arrêt de car des Pommerats sur le circuit n° 15 du Collège Marcel Aymé de Saint Florentin.

Cette convention est établie pour la durée restante du marché, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Le coût sera de 2.90 € HT par jour (hors révisions tarifaires), le conseil régional émettra à la fin de chaque année scolaire un titre de recette à la commune

Le conseil après en avoir délibéré et la majorité, demande de ne pas répercuter ce coût aux familles,

Vote : Pour 6      Contre 5      Abstention 1

## SDIS : Mutualisation des corps des Sapeurs-Pompiers N° 009 – 17/09/18

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour autoriser le CPI de la commune à intervenir en dehors du territoire communal (sur les communes voisines), seulement en renfort des moyens du SDIS (à la charge financière du SDIS) pour les missions suivantes :

- Secours à personne
- Accident routier
- Opérations diverses
- Incendie

**Le conseil après en avoir délibéré et à la majorité :**

- **Donne son accord,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

## Acceptation de dons N° 010 – 17/09/18

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour accepter un don de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Venizy d'un montant de 1 000 € pour aider au financement du CITROEN Kangoo acheté par la commune pour le CPI de Venizy.

**Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

**Indemnité du Percepteur  
N° 011 – 17/09/18**

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2018 pour un montant de 270 €.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Nathalie CHENE-BERNARDIE Receveur municipal.
- Et de ne pas lui attribuer l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Vote : Pour 12

**Portage de repas**

Délibération différée en attente de renseignements complémentaires.

**Communauté de communes : transfert ZAE  
N° 012– 17/09/18**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour accepter le transfert de la Zone d'Activité Economique des communes vers la communauté de communes de Serein Armance.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 12

**Décision modificative n° 2 - Commune  
N° 013– 17/09/18**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget Commune 2018 afin de pouvoir décaisser les cautions des locataires sortants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** la modification suivante :

Désignations	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €	
R 165 – Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00 €

- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 12

**Décision modificative n° 3 - Commune  
N° 014– 17/09/18**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget Commune 2018 afin de pouvoir payer des frais d'études qui n'était pas prévus au budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** la modification suivante :

Désignations	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
D 2031 – Frais d'études	2 000.00 €	
D 2135 – Installations générales		2 000.00 €

- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 12



## INFORMATIONS

### CCSA :

#### Projet Maison de la Santé :

La restitution du diagnostic portant sur la stratégie santé à mettre en place sur la CCSA a été présentée par le cabinet Ascantis aux membres de la CCSA.

Dans sa synthèse, le cabinet préconise de mettre en place plutôt un contrat local de santé sur la CCSA qu'une maison de santé comme initialement pressentie.

Les contrats locaux de santé (CLS) ont pour vocation de soutenir les dynamiques de santé sur les territoires de proximité et de définir un programme d'actions dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de l'accompagnement médico-social ou encore du parcours et de l'offre de soins.

Ce ne peut qu'être un projet sur le moyen, voire long terme.

#### Ad'ap : (accès des lieux aux personnes en situation de handicap)

Les 4 dossiers présentés à la commission ont été acceptés. Ils concernent l'école – la mairie – la garderie et l'église pour un devis de 32 000€. Une demande de subvention sera adressée à la DETR.

#### Journées du patrimoine :

Cette année, l'association « les amis du clocher et du patrimoine » présentait en l'église de Venizy diverses expositions dont l'exposition prêtée par les archives départementales « leur guerre » de 1914/1948, les 14 – 15 et 16 septembre. La manifestation a été une réussite puisque 175 personnes sont venues dont 60 élèves de l'école de Venizy.

#### Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 15 octobre à 19 heures

Lundi 19 novembre à 19 heures

Lundi 17 décembre à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 17/09/2018 : Travaux ONF

Délibération n° 002 – 17/09/2018 : Affouages façonnés

Délibération n° 003 – 17/09/2018 : Voirie pour les Fourneaux

Délibération n° 004 – 17/09/2018 : Ecole : Couverture WIFI

Délibération n° 005 – 17/09/2018 : Ecole : Tablettes

Délibération n° 006 – 17/09/2018 : Ecole : Vidéo Projecteurs Interactifs

Délibération n° 007 – 17/09/2018 : Travaux aménagement de la Bibliothèque

Délibération n° 008 – 17/09/2018 : Travaux d'aménagement du local pompiers

Délibération n° 009 – 17/09/2018 : SDIS : Mutualisation des corps des Sapeurs-Pompiers

Délibération n° 010 – 17/09/2018 : Acceptation de dons

Délibération n° 011 – 17/09/2018 : Indemnité du Percepteur

Délibération n° 012 – 17/09/2018 : Communauté de communes : transfert ZAE

Délibération n° 013 – 17/09/2018 : Décision modificative n° 2 - Commune

Délibération n° 014 – 17/09/2018 : Décision modificative n° 3 - Commune